Selon le décret 2020-1129 du 14 septembre 2020, pris pour l'application de l'article 83 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique créant l'article L.1111-11 du CGCT, les plans de financement des opérations d'investissement qui font l'objet de participations financières de la part d'organismes publics doivent être affichés au siège de la collectivité ainsi que sur son site internet dans un délai de 15 jours à compter de la date de commencement d'exécution de l'opération subventionnée.

PLAN DE FINANCEMENT

Rénovation thermique de la mairie de Plouguerneau

Coût de l'opération	**737 835 €**	
Financements :		
ETAT : Subvention DETR	150 000 €	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE *Liberté Égalité Fraternité*
ETAT : Subvention DSIL	60 000 €	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE *Liberté Égalité Fraternité*
ETAT : fonds vert	145 000 €	FRANCE NATION VERTE Agir · Mobiliser · Accélérer
Commune de Plouguerneau	382 835 €	PLOU GUER NEAU